

### Fiche 5.3 Conseils aux personnes se rendant au domicile des personnes âgées fragiles inscrites sur la liste de la mairie (niveau 2 ou 3)

#### Préparer la visite

- annoncer quand cela est possible la venue au domicile de la personne âgée ou personne handicapée,
- préciser à la personne visitée l'identité et le statut du visiteur ;
- donner au visiteur, outre les coordonnées de la personne à visiter, celles des personnes référents (familiales ou professionnelles),
- remettre au visiteur un thermomètre pour mesurer la température dans l'appartement.

#### Les points à observer ou vérifier par le visiteur :

- |   |         |
|---|---------|
| • personne vivant seule n'ayant au moins deux visites par jour                              | oui/non |
| • protection du soleil (rideaux, volets fermés)   | oui/non |
| • température inférieure à 28°C ou 25 °C ?  | oui/non |
| • réfrigérateur en état de marche   | oui/non |
| • boissons disponibles  | oui/non |
| • personne habillée légèrement  | oui/non |
| • personne connaissant les mesures de prévention  | oui/non |
| • téléphone   | oui/non |
| • coordonnées téléphoniques indispensables en évidence dans l'appartement près du téléphone | oui/non |

#### Si oui à toutes ces questions

- demander à la personne ce dont elle a besoin, répéter les consignes de protection de la chaleur :
  - ne pas ouvrir les fenêtres la journée, fermer les volets,
  - ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée,
  - s'hydrater : au moins 1,5 l/j,
  - manger plus souvent si manque d'appétit aux repas principaux,
  - se rafraîchir en se mouillant la peau (brumisation du corps et des vêtements avec brumisateurs ou vaporisateurs) et en se mettant si possible devant un ventilateur, se tenir dans les pièces les plus fraîches de l'habitat,
  - prendre des douches fréquentes,
  - porter des vêtements légers en coton, amples,
- demander à la personne de donner de ses nouvelles par téléphone au moins une fois par jour à son entourage familial (ou au numéro éventuellement prévu).

#### Si non à une seule question

- signaler la situation au service concerné
- palier dans toute la mesure du possible les points déficients de votre mieux
- programmer une nouvelle visite